

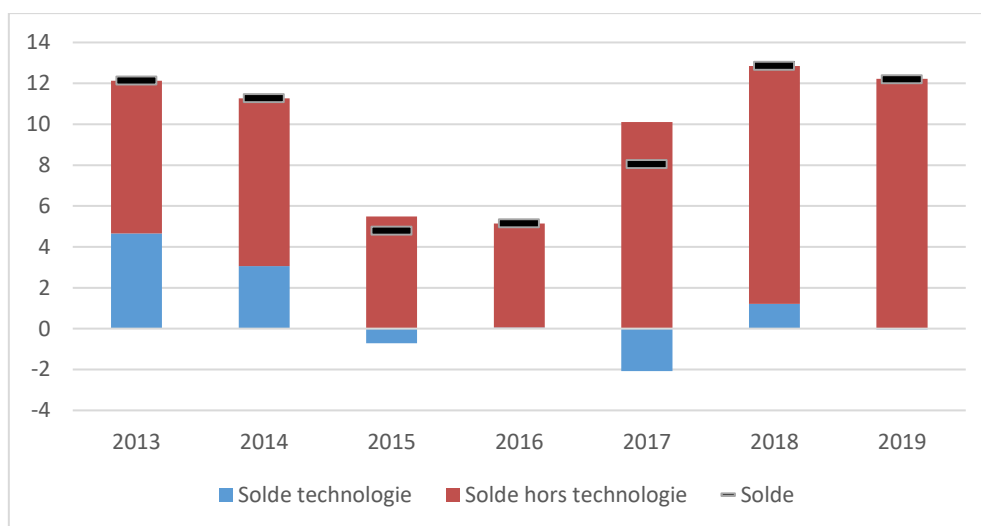
Balance des paiements technologique de la France et de l'Union européenne

Par Peter Gubert et Patrick Branthomme

La balance des paiements technologique (BPT) propose un cadre d'analyse des transferts internationaux de technologie. Après un excédent en 2018, le solde de la BPT de la France est à l'équilibre fin 2019. La BPT de l'Union Européenne dégage un excédent comparable à celui des États-Unis.

Graphique 1 : France : le solde de la BPT à l'équilibre en 2019 après un léger excédent en 2018

(Mds d'euros / solde des échanges de services hors assurance et tourisme)



Source : Banque de France

La balance des paiements technologique : un indicateur de la mondialisation

La balance des paiements technologique est un indicateur développé par [l'OCDE](#) pour mieux appréhender le processus de mondialisation, à travers la mesure des transferts internationaux de technologie entre pays. Elle mesure les importations et les exportations de services ayant une forte composante technologique (Recherche & Développement (R&D), droits d'utilisation de la propriété intellectuelle -brevets, licences et marques-, services scientifiques et informatiques).

Elle permet d'établir un lien pour un pays donné entre ses performances économiques et les échanges internationaux de services liés à ses activités technologiques. Elle renseigne enfin sur l'interdépendance entre un pays et ses partenaires en matière de technologie (voir, par exemple, la BPT de l'Italie, publiée par la [Banca d'Italia](#)).

Le solde de la BPT a contribué au cours des deux dernières années à l'évolution positive du solde global des services (hors assurance et tourisme) au sein de la balance des paiements

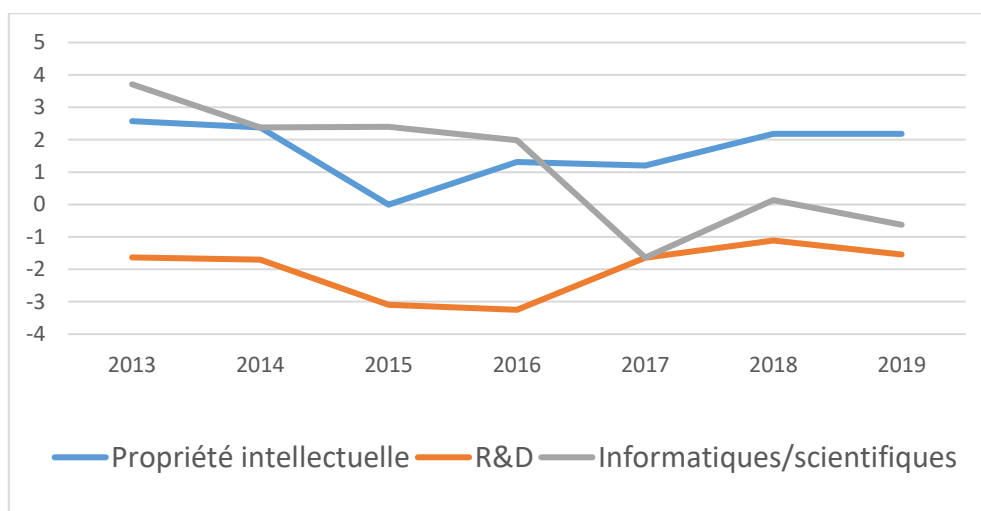
(cf. graphique 1). Déficitaires entre 2015 et 2017, les échanges de services technologiques se sont redressés jusqu'à devenir légèrement positifs à partir de 2018 et s'équilibrer en 2019.

Importations de R&D et exportations de services liés à la propriété intellectuelle se compensent quasiment

Les échanges de services de technologie avec les non-résidents peuvent être décomposés entre la R&D, les services scientifiques et informatiques et ceux liés à l'utilisation de la propriété intellectuelle. Ils correspondent à des nomenclatures précises de balance des paiements et permettent ainsi des comparaisons internationales.

Graphique 2 : ventilation du solde de la BPT par catégorie de services

(Mds d'euros)



Source : Banque de France

Entre 2013 et 2019, les échanges de services liés à la propriété intellectuelle enregistrent un excédent moyen annuel de 1,7 Md d'euros (cf. graphique 2), tandis que ceux liés à l'activité de R&D sont déficitaires pour un montant moyen d'environ 2 Mds d'euros. Les soldes relatifs à ces deux types de services se dégradent en 2015-2016 avant de connaître une légère amélioration depuis.

En revanche, le solde des services scientifiques et informatiques connaît une baisse significative, passant d'un excédent de près de 4 Mds d'euros en 2013 à un déficit fin 2019 (-0,6 Md d'euros), en lien vraisemblablement avec les mouvements d'entreprises françaises qui délocalisent leurs services de support informatique à l'étranger (back-office ...).

De fortes spécificités sectorielles et géographiques

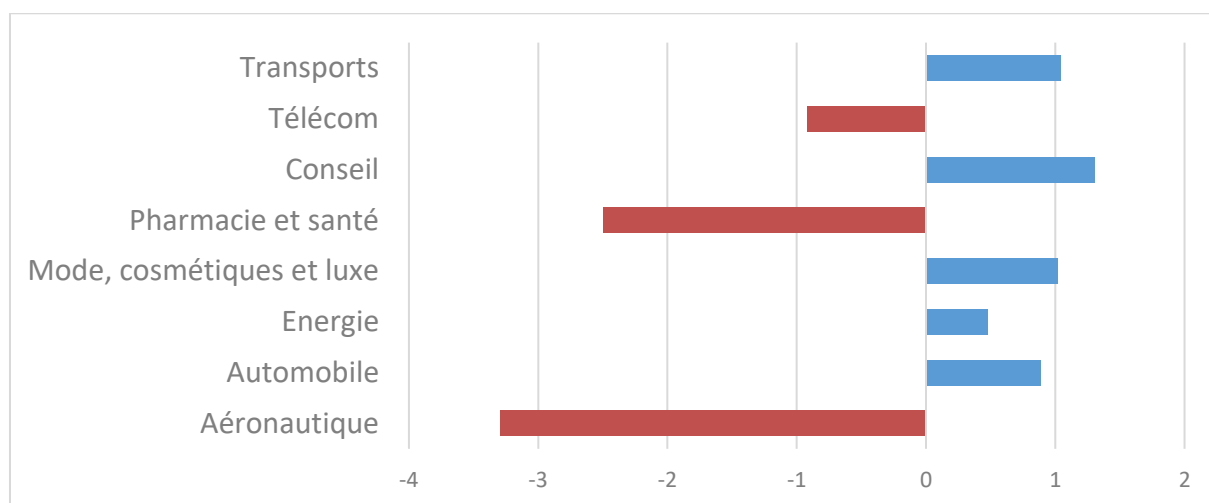
Une analyse basée sur les [déclarations à la Banque de France des grandes entreprises](#) permet d'identifier les domaines d'activité à l'origine de ces flux. Les filières de la mode et du luxe, de l'automobile ainsi que ceux du conseil et des transports contribuent positivement au solde de la BPT (cf. graphique 3) : chacune affiche un excédent relativement stable avec une moyenne d'environ un milliard d'euros, selon les années. La filière automobile est exportatrice nette de services de R&D.

À l'inverse, les filières pharmaceutiques, de l'aéronautique et dans une moindre mesure des télécoms présentent un déficit significatif. Les importations nettes de la filière aéronautique s'élèvent à environ 3 Mds d'euros par an sur la période étudiée. L'aéronautique, qui est par ailleurs exportatrice nette de biens et qui a conservé des centres de production en France, réintègre donc dans ses exportations de biens ces services de technologie achetés à l'étranger. C'est le cas également de la pharmacie qui, bien qu'importatrice nette de ces services, est exportatrice nette de biens.

Enfin, les télécommunications qui ont été fortement impactées par des restructurations au cours des dernières années, ont finalement vu leur déficit, légèrement inférieur à 1 Md d'euros, rester relativement stable sur la période étudiée.

Graphique 3 : ventilation du solde de la BPT par filière

(Moyenne 2013-2019, Mds d'euros)



Source : Banque de France

Note : Collecte des déclarants directs généraux à la Balance des Paiements

Les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, l'Espagne représentent plus de la moitié des échanges de services de technologie de la France avec l'étranger.

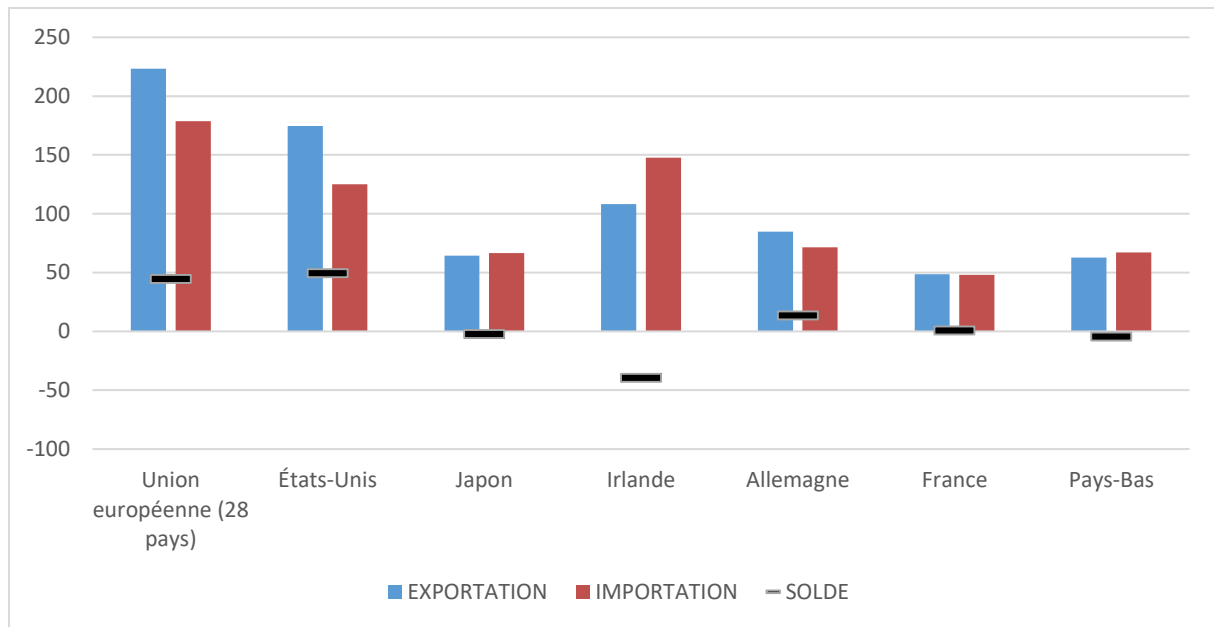
La France enregistre un déficit de ses échanges de services de technologie avec l'Allemagne de 4,5 Mds d'euros fin 2019, en forte augmentation au cours des dernières années, en raison d'une hausse de ses dépenses de services liés à la propriété intellectuelle. Elle est également de plus en plus importatrice nette vis-à-vis du Royaume-Uni, mais dans une moindre mesure (- 1,6 Md d'euros). Enfin, les échanges, notamment ceux relatifs à l'utilisation de la propriété intellectuelle, sont élevés mais équilibrés avec les États-Unis et légèrement excédentaires avec l'Espagne, grâce à des recettes de services informatiques.

Fort excédent de la BPT de l'Union européenne (UE) et spécificités nationales en Europe en 2019

Les exportations et importations de services de technologie de l'UE sont sensiblement supérieures à celles des États-Unis et du Japon (cf. graphique 4). L'UE affiche un excédent de près de 45 Mds d'euros à fin 2019, soit un niveau équivalent à celui des États-Unis et largement supérieur à celui du Japon.

Graphique 4 : comparaison des BPT en 2019

(Mds d'euros)



Source : OCDE

L'Allemagne, la France ainsi que la Suède et la Finlande sont les principaux pays contributeurs au solde excédentaire de l'UE. En raison de la présence de groupes internationaux sur son territoire, l'Irlande jouit d'un volume d'exportations très important de services informatiques. Toutefois, celui-ci est plus que compensé par de fortes importations de services de R&D et de propriété intellectuelle. Au total, l'Irlande contribue négativement au solde de la BPT de l'UE. Les Pays-Bas, dont les volumes d'exportations et d'importations de services de technologie sont élevés, contribuent également négativement à la BPT de l'UE.

En termes de répartition géographique, l'UE est excédentaire notamment vis-à-vis de la Chine (+12,7 Mds d'euros), Singapour (+8,3), le Japon (+4,2), l'Australie (+4,4) et la Russie (+4,3). En revanche, elle enregistre un déficit vis-à-vis des États-Unis (-11,6 Mds d'euros causés par un déficit important concernant la rémunération pour usage de la propriété intellectuelle, voir également le billet de Blog n° 103 de Cezar et Le Gallo : [l'union-europeenne-est-elle-vraiment-excedentaire-vis-à-vis-des-Etats-Unis ?](#)).